



Évaluation du Projet de Productivité du Foncier au Maroc

Résumé Exécutif

Le 30 novembre 2023

Anthony Harris, Sara Litke-Farzaneh, Faraz Usmani, Elena Moroz, Rachel Sander, Sarah Leser, Hailey Hannigan et Matt Sloan

Soumis à:

Millennium Challenge Corporation
1099 Fourteenth Street, NW, Suite 700
Washington, DC 20005
Chargé de projet: Shauna Clarke
Numéro de contrat: 95332418F045

Soumis par:

Mathematica 1100 First Street, NE, 12th floor
Washington, DC 20002-4221
Téléphone: (202) 484-9220
Télécopieur: (202) 863-1763
Directeur de projet: Matt Sloan
Numéro de référence: 50724.BY.T02.270.000

Cette page a été laissée vide pour une photocopie recto-verso

Acronymes

AT	L'Assistance Technique
CEDFI	Centre d'Expertise pour le Développement du Foncier Industriel
FONZID	Fonds des Zones Industrielles Durables
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GoM	Gouvernement du Maroc
ha	Hectares
MCC	<i>Millennium Challenge Corporation</i>
MAZI	<i>Ministère de l'Agriculture</i>
MIC	Ministère de L'industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique
PPP	Partenariat Public-Privé
QE	Question D'évaluation
S&E	Suivi et Évaluation
VIIRS	Visible Infrared Imaging Radiometer Suite (Suite de Radiomètres D'imagerie dans le Visible et L'infrarouge)
ZI	Zone Industrielle

Le Compact II Employabilité et Foncier et le Projet Productivité du Foncier

Ce document présente un résumé exécutif de l'évaluation de référence pour le Projet « Productivité du Foncier » de 169,5 millions de dollars du Maroc, parrainé par la Millennium Challenge Corporation (MCC) dans le cadre d'un accord de compact de 450 millions de dollars (MCC 2015).¹ Deux des trois principales activités du projet sont analysées :

L'activité « Foncier Rural » (30,3 millions de dollars) a été créée pour accélérer et diversifier le processus de délivrance de titres fonciers individuels (ou en copropriété) aux petits agriculteurs² qui travaillent sur des terres collectives irriguées (via une procédure connue sous le nom de *melkisation*). La mise en place de titres pour des terres collectives permettrait aux individus de bénéficier du droit d'acheter, de vendre ou d'utiliser ces terres comme garantie pour des demandes de prêt, offrant ainsi la sécurité, la stabilité et les incitations nécessaires pour accroître les investissements et l'efficacité agricole. L'activité devait être mise en œuvre à titre pilote sur 51 000 hectares (ha) de terres collectives dans la région de Gharb et 15 000 ha de terres collectives dans le Haouz.

L'activité « Foncier Industriel » (131,4 millions de dollars) a été conçue pour tester une nouvelle approche de partenariat public-privé (PPP) axée sur le marché pour le développement et la réhabilitation des zones industrielles (ZI). Un Centre d'Expertise pour le Développement Foncier Industriel (CEDFI) a été créé pour soutenir la formation technique, et trois sites pilotes ont été établis dans la région de Casablanca-Settat (Had Soualem, Bouznika et Sahel Lakhayta). Enfin, un Fonds pour les Zones Industrielles Durables (FONZID) a été mis en place pour financer des projets visant à améliorer la gouvernance et la durabilité des zones industrielles actuelles et futures.³

Questions d'évaluation, sources de données et méthodologie

L'évaluation du projet « Productivité du Foncier » traitera deux questions d'évaluation (QE) :

QE1. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre conformément au plan (en termes de quantité et de qualité des résultats) ?

QE2. Le projet a-t-il atteint son objectif déclaré dans les délais et à l'échelle prévus, tel que documenté dans le plan de suivi et d'évaluation (S&E) ? Si oui, pourquoi, et sinon, pourquoi pas ?

Nous abordons QE1 par une analyse de mise en œuvre (à intégrer dans le rapport final), et QE2 par une évaluation d'impact à méthodes mixtes de l'activité « Foncier Rural » et une évaluation des performances à méthodes mixtes de l'activité « Foncier Industriel » (**Tableau RE.1**).

¹ Le rapport de référence complet est disponible en anglais.

² Nous utilisons le terme « agriculteurs » pour désigner au sens large toute personne qui exploite des terres collectives ; quel que soit leur statut foncier.

³ Une quatrième sous-activité – “Morocco Green Guarantee” – a été ajoutée à l'activité Foncier Industriel en Mars 2023. Cependant, le MCC ne l'a pas ajoutée à la logique du programme ni au plan de suivi et évaluation. Alors, nous ne l'adressons pas dans notre évaluation.

Tableau RE.1. Questions d'évaluation, méthodes et sources de données

QE	Évaluation de l'activité « Foncier Rural »		Évaluation de l'activité « Foncier Industriel »	
	Méthodes	Sources de données	Méthodes	Sources de données
QE1	Analyse de la mise en œuvre ; Analyses qualitatives et descriptives des intrants et résultats	Documentation du projet Entretiens avec des informateurs clés Discussions de groupe	Analyse de la mise en œuvre ; Analyses qualitatives et descriptives des intrants et résultats	Documentation du projet Entretiens avec des informateurs clés
QE2	Évaluation d'impact à méthodes mixtes ; Évaluation des performances : analyses qualitatives et descriptives des résultats combinées à une analyse quantitative utilisant un plan de comparaison apparié	Enquête auprès des agriculteurs Enquête de rendement Données de télédétection Entretiens avec des informateurs clés Discussions de groupe	Évaluation des performances par méthodes mixtes : Analyse quantitative des tendances Analyse comparative Analyses qualitatives et descriptives des résultats	Documentation du projet Base de données au niveau de la zone MIC Imagerie satellite de jour (Sentinel-2) Imagerie satellite nocturne (VIIRS)

Ces évaluations identifient les principaux résultats (objectifs) dans les cadres logiques du projet à mesurer au fil du temps, comme le montre le **Tableau RE.2**. Alors que l'évaluation finale mesurera les effets du projet sur ces résultats clés, cette évaluation de base vise plutôt à établir des valeurs de référence pour ces résultats et à confirmer que le programme ait été conçu pour répondre aux besoins de la population au départ.

Tableau RE.2. Objectifs clés (résultats) à mesurer dans l'évaluation, et leur lien au cadre logique

Objectif / résultats	Lien au cadre logique
<i>Activité « Foncier rural » Notre évaluation déterminera si ces principaux résultats se matérialiseront grâce à la délivrance des titres fonciers melk :</i>	
Amélioration de la sécurité foncière	L'octroi aux propriétaires fonciers de titres privés attestant de leur propriété foncière devrait accroître la sécurité de ces droits nouvellement formalisés, réduire le nombre de conflits fonciers, et améliorer la perception de la sécurité foncière.
Marché foncier plus dynamique	Les ayants droit ⁴ pourront légalement vendre, louer ou transférer des terres melk titrés (ce qui ne peut pas se faire avec des terres collectives), ce qui devrait conduire à des transactions foncières plus importantes et plus efficaces.
Amélioration de l'accès au crédit	On s'attend à ce qu'une augmentation de l'accès au financement et un coût moindre du financement soient obtenus en permettant aux agriculteurs d'utiliser des terres melk comme garantie pour les demandes de prêt.
Investissement accru dans les intrants et les techniques agricoles modernisées	Les titres fonciers devraient inciter les agriculteurs à investir dans la productivité de leurs terres grâce à des intrants et à des techniques modernes.
Augmentation de la productivité des terres rurales	L'augmentation des investissements dans les intrants et les techniques agricoles devrait améliorer la productivité agricole.

⁴ Un ayant droit est un collectiviste (membre de la collectivité ethnique) détenant un droit potentiel sur une assiette foncière de la collectivité ethnique situé dans les périmètres d'irrigation, et dont le nom est publié sur la liste des ayants droit dans le Bulletin officiel.

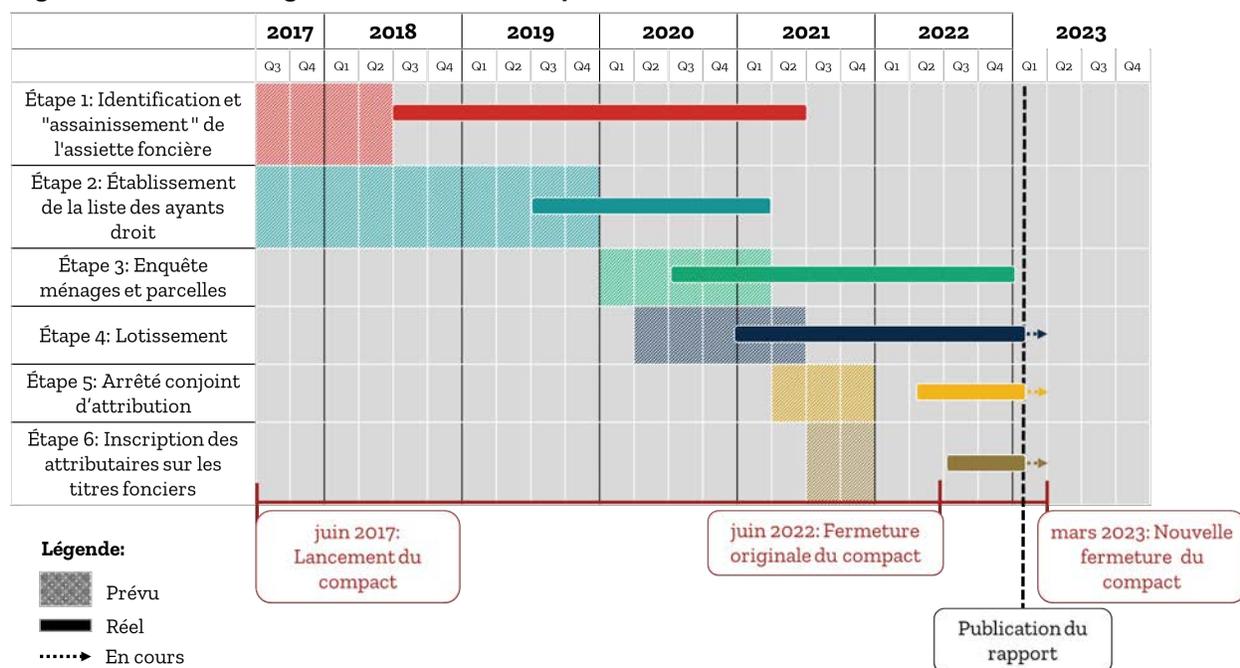
Objectif / résultats	Lien au cadre logique
Augmentation des revenus du ménage	La meilleure valorisation des terres agricoles, la plus grande productivité des terres, et l'augmentation des profits agricoles devraient tous augmenter les revenus des ménages.
<i>Activité « Foncier industriel » Notre évaluation déterminera si ces principaux résultats se matérialiseront en raison de l'introduction d'un nouveau modèle de développement des zones industrielles axé sur la demande :</i>	
Efficacité, transparence et équité accrues dans le processus de développement/revitalisation des ZI	L'assistance technique pour le développement d'un nouveau cadre juridique des ZI devrait améliorer le processus de développement, de revitalisation et de gestion des ZI.
Augmentation de la participation du secteur privé au développement des zones	L'élaboration de normes et de pratiques de ZI devrait soutenir le développement de ZI axé sur le marché, réduire les incitations à l'utilisation du foncier industriel à des fins improductives ou spéculatives et assurer une adéquation plus étroite entre l'offre et la demande du foncier industriel.
Participation accrue du secteur privé à la gestion, à l'entretien et à l'exploitation des ZI	L'implication croissante du secteur privé devrait se traduire par l'offre de services meilleurs et plus fiables qui répondent mieux aux besoins des entreprises au niveau de la zone, améliorant ainsi les performances de la zone et favorisant une demande accrue de foncier industriel.
Augmentation de l'investissement privé des entreprises industrielles	Le développement des ZI d'une manière axée sur la demande et répondant aux besoins des investisseurs potentiels devrait catalyser l'augmentation des investissements du secteur privé dans les ZI.
Des taux plus élevés d'occupation du foncier industriel	La réduction des incitations aux utilisations improductives et spéculatives du foncier industriel par le développement de nouveaux cadres juridiques, normes et pratiques ainsi que la démonstration de la viabilité de nouveaux modèles de développement et de gestion des zones devraient augmenter les taux d'occupation des zones.
Création d'emploi	Le développement et la gestion des zones axés sur le marché devraient favoriser l'expansion des entreprises existantes ainsi que la création de nouvelles entreprises, ce qui devrait à son tour avoir un impact positif sur l'emploi.

Résultats - Évaluation de référence de l'Activité « Foncier Rural »

Dans ce rapport, nous établissons des valeurs de référence pour les principaux résultats et démontrons un équilibre entre nos groupes de traitement et contrôle à l'aide d'une méthode de mise en correspondance (les effets du projet seront évalués dans le rapport final). Nous évaluons également si l'activité répond aux besoins de la population à la norme fixée, comme partie de notre évaluation à méthodes mixtes.

L'activité « Foncier Rural » était censée être mise en œuvre entre juin 2017 et la clôture originale du compact en juin 2022 ; cependant, le compact a été prolongé jusqu'en mars 2023 à cause des retards liés à la pandémie COVID-19 (MCC 2021). La timeline planifiée et réelle pour la procédure optimisée de *melkisation* est représentée dans la **Figure RE.1**. Une analyse détaillée de la mise en œuvre du programme sera incorporée dans le rapport final.

Figure RE.1 Chronologie de mise en œuvre pour l'activité « Foncier Rural »



Équilibre entre le traitement et le contrôle, et les résultats de référence

Les constatations de référence révèlent que, avec quelques exceptions notables, les groupes de traitement et de contrôle sont équilibrés avant l'appariement sur les caractéristiques observées et dans la plupart des caractéristiques qui peuvent influencer sur les résultats souhaités, tels que le revenu du ménage ou les actifs productifs existants. Dans Gharb, nous trouvons trois variables déséquilibrées dans l'échantillon non apparié : la superficie totale de terres, la superficie de la parcelle cible, et la part des ménages possédant un système d'irrigation par goutte à goutte. Dans Haouz, nous constatons que les ménages traités sont moins susceptibles d'être mariés, d'avoir moins d'enfants et plus riches selon certaines dimensions. Toutefois, après l'appariement, l'équilibre statistique de toutes les variables est amélioré et nous pouvons obtenir un échantillon équilibré avec un soutien commun.⁵ Les résultats de référence valident également la plupart des contraintes mises en évidence dans le cadre logique, confirmant que l'activité « Foncier rural » a été conçue pour répondre aux besoins de la population (Tableau RE.3.). Deux exceptions notables sont liées à l'accès au crédit et à la sécurité foncière - les risques pour la réalisation de ces résultats sont décrits ci-dessous.

⁵ « Soutien commun » est un terme technique lié à la conception de l'évaluation d'impact correspondant au score de propension. Il fait référence à la comparabilité des groupes de traitement et de comparaison selon des indicateurs clés ; visuellement, cela est représenté comme un chevauchement entre les distributions des scores de propension dans les groupes de traitement et de comparaison dans un graphique.

Tableau RE.3. Principales conclusions de l'évaluation de référence de l'activité « Foncier rural »

Contrainte confirmée?	Résultat	Constatations
~	Accès au crédit	Nos résultats de référence confirment que l'accès au crédit est limité, mais soulignent que l'aversion au risque peut constituer une contrainte plus forte. Les agriculteurs ne demandent pas de prêts d'un montant qu'ils jugeraient suffisant pour réaliser des investissements agricoles destinés à améliorer la productivité, le plus souvent en raison d'une aversion au risque ou d'un manque de demande de capitaux, et moins souvent en raison de contraintes de crédit. Cependant, un peu moins de la moitié des agriculteurs déclarent qu'ils demanderaient un crédit s'ils n'étaient pas confrontés à des contraintes d'accès, telles que l'absence de garanties ou de documents suffisants (par exemple, un titre foncier), ou de revenus.
✓	Transactions sur le marché foncier	Nos résultats de référence confirment que les transactions foncières informelles sont courantes dans le Gharb et le Haouz, à la fois entre les ayants droit et avec les acheteurs non ayants droit, ce qui suggère qu'il existe une demande sous-jacente pour la terre dans les zones de projet et confirme que la melkisation peut conduire à un marché foncier (légal) plus dynamique.
~	Sécurité foncière	Nos résultats de référence montrent que la sécurité foncière est élevée et que les taux de conflit sont faibles pour les propriétaires fonciers collectivistes masculins, qui représentent la plupart des propriétaires-exploitants de notre échantillon quantitatif. Cependant, des sous-groupes spécifiques, notamment les femmes, les acheteurs informels non collectivistes, les locataires/métayers et, dans certains cas, les jeunes, font état d'une insécurité foncière beaucoup plus élevée au moment de la référence.
✓	Investissements agricoles	Nos résultats de référence confirment que les investissements agricoles et les pratiques agricoles modernes sont limités, le plus souvent en raison d'un manque de crédit et d'une aversion au risque. Le Gharb et le Haouz diffèrent en termes d'utilisation des terres et de pratiques culturelles, le Gharb étant plus intensif en intrants et possédant davantage d'actifs productifs que le Haouz. La valeur de la production agricole du Gharb est plus élevée que celle du Haouz, ce qui pourrait s'expliquer par des différences de composition des cultures plutôt que par des différences de rendement, mais qui pourrait aussi refléter une plus grande vulnérabilité climatique et la sécheresse qui sévit dans le Haouz.
✓	Productivité agricole	Nos résultats de référence confirment que la productivité agricole est limitée en raison du manque d'eau et d'irrigation, de la vulnérabilité aux conditions météorologiques et de la sécheresse. Les agriculteurs ont exprimé le besoin d'une formation agricole, d'une alphabétisation fonctionnelle et d'informations sur le crédit pour les aider à résoudre ces problèmes.
✓	Revenu des ménages	Nos résultats de référence confirment que les ménages des deux régions (mais davantage dans le Gharb que dans le Haouz) tirent une part substantielle de leurs revenus de la production agricole, ce qui confirme que la melkisation pourrait conduire à une amélioration des revenus des ménages par le biais d'investissements accrus dans la productivité agricole.
(Autre)	<i>Les taux de copropriété de facto étaient élevés au moment de la collecte des données, et le seront davantage après la melkisation (pour des raisons de regroupement pour répondre à l'exigence du MA d'une surface d'exploitation minimale de 5 ha). Cela pourrait compliquer la prise de décision liée aux investissements productifs, aux demandes de crédit et aux transactions foncières.⁶</i>	

⁶ L'indivision fait référence à une situation dans laquelle plusieurs personnes détiennent un droit d'usage sur un bien avec des parts indivises ; alors que la copropriété fait référence à une situation dans laquelle les parts sont divisées. Au départ, toutes les terres collectives sont techniquement détenues en copropriété avec l'ensemble de la collectivité,

Résumé des risques de logique de programme

Comme indiqué dans le **Tableau RE.3**, les résultats de référence confirment que l'accès au crédit est effectivement une contrainte pour la population au départ, mais soulignent que l'aversion au risque peut être une contrainte contraignante plus forte pour les agriculteurs. Bien que la *melkisation* puisse améliorer l'accès au crédit en permettant d'utiliser la terre comme garantie, l'impact peut être atténué pour les agriculteurs qui ont une aversion au risque ou qui n'ont pas de projet rentable. Les agriculteurs s'attendent à ce que la fourniture de titres fonciers, qui permettent des transactions foncières légales, conduise à un plus grand nombre de transactions à des prix plus élevés. Cependant, les agriculteurs ont également exprimé des inquiétudes quant au risque de rentabilité associé au changement climatique et à la complexité des structures de propriété qui persisteront en raison de l'exigence de taille minimale de parcelle opérationnelle de cinq ha⁷ du MoA du GoM (qui était antérieure à la procédure de *melkisation* optimisée)⁸. Même si les ménages obtiennent des titres de propriété, la copropriété/l'indivision et les pressions associées exercées par les familles élargies peuvent compromettre les effets du programme de *melkisation*, en particulier lorsqu'il s'agit de décider de vendre ou de louer des terres, ou d'utiliser des terres comme garantie.

De même, les résultats de base soulignent que l'insécurité foncière n'est une contrainte que pour des sous-groupes spécifiques. Alors qu'un titre foncier enregistré fournira aux bénéficiaires du programme un droit légal solide et documenté sur leurs terres, les impacts sur les perceptions subjectives de la sécurité foncière seront limités par le solide régime de droits de propriété de facto déjà en place pour la plupart des propriétaires fonciers (ceux qui sont des hommes et des membres du collectif) et par les faibles taux de conflit signalés. La récente réforme foncière concernant l'héritage des terres collectives pourrait avoir un impact important sur la sécurité foncière des femmes, mais l'ampleur de cet impact sur les résultats agricoles dépendra de changements plus profonds dans les normes culturelles et de genre liées à l'implication des femmes dans l'agriculture. Les agriculteurs des deux régions ont identifié le manque d'eau et d'irrigation, la vulnérabilité aux conditions météorologiques et la sécheresse comme des contraintes importantes pour la productivité agricole. Ces risques peuvent compromettre la réalisation des impacts sur la productivité et les revenus agricoles, même si des résultats intermédiaires sont observés. Enfin, bien que nous puissions observer des effets sur la productivité agricole à la suite de la *melkisation* en raison de l'augmentation des investissements ou de l'amélioration de l'efficacité des transactions foncières, il n'est pas clair si les changements dans la productivité agricole seront dus à un changement dans la composition des récoltes en faveur de cultures de plus grande valeur, à une augmentation de la productivité des récoltes existantes, ou à une combinaison de ces facteurs.

ou « grande indivision » ; cependant, les parcelles elles-mêmes peuvent être exploitées et détenues de facto soit seules soit conjointement. Pour recevoir un titre *melk*, les parcelles inférieures à 5ha doivent être regroupées en « lots » avec d'autres parcelles, et à ce titre elles seront toujours détenues en indivision avec des parts indivises (« petite indivision »), ou en copropriété avec actions divisées. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section des conclusions du rapport.

⁷ Par la loi 34-94, le ministère de l'agriculture définit une superficie minimum d'exploitation (SME) pour les parcelles agricoles situées à l'intérieur des périmètres irrigués. Cette loi est antérieure à la processus de *melkisation* optimisée, mais a des implications importantes pour celle-ci, car elle oblige les titulaires de droits ayant moins de 5 ha à se regrouper en «lots» de 5 ha avec d'autres agriculteurs afin de recevoir un titre.

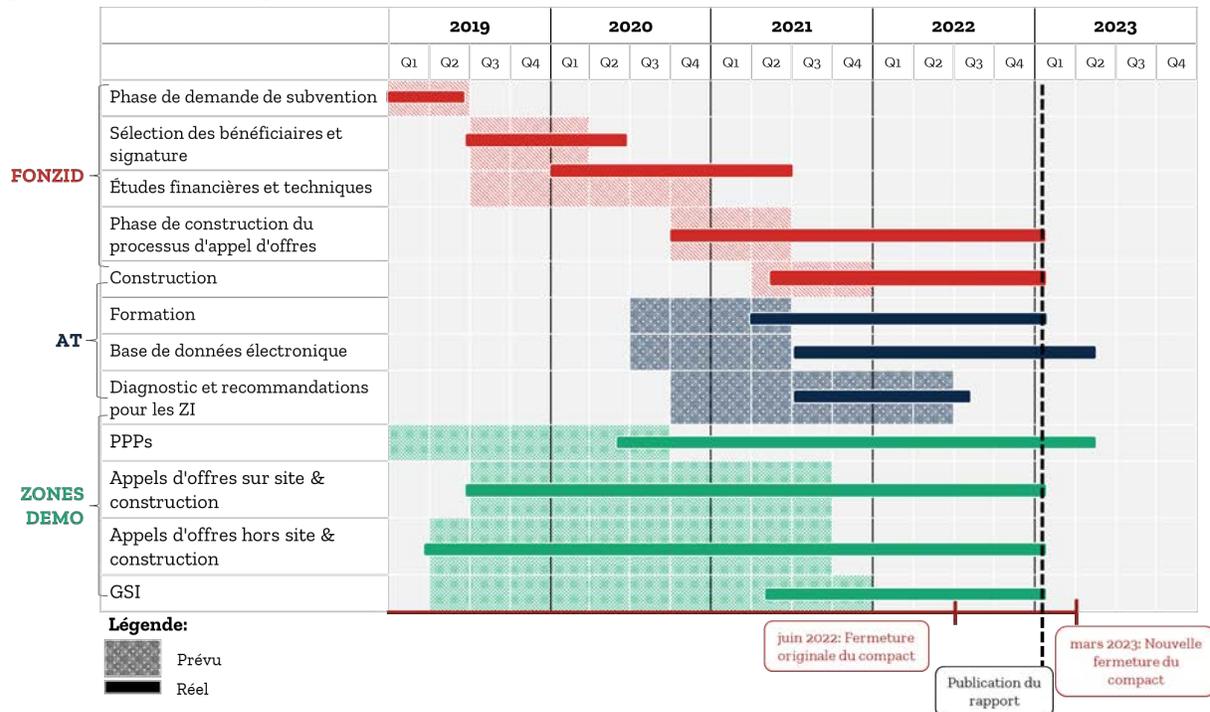
⁸ Le projet a travaillé sur cette question en tant que question politique à débattre dans le cadre de l'activité « Gouvernance du foncier », mais elle n'a pas été résolue à temps pour avoir un impact sur les résultats du projet pilote de *melkisation* améliorée.

Résultats - Évaluation de référence de l'activité « Foncier Industriel »

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur l'établissement d'une base de référence qui permet d'aborder la QE2 en évaluant les niveaux et les tendances des résultats d'intérêt pour l'activité des zones industrielles avant l'intervention.

L'activité relative aux zones industrielles devait être mise en œuvre entre le début de l'année 2019 et la clôture initiale du compact en juin 2022 ; toutefois, le compact a été prolongé jusqu'en mars 2023 en raison des retards liés à la COVID-19 (MCC 2021). Une analyse détaillée de la mise en œuvre du programme sera incorporée dans le rapport final.

Figure ES.2. Chronologie de mise en œuvre pour l'activité « Foncier Industriel »



Note : AT= Assistance technique, GIS= Genre et Inclusion Sociale, ZI= zone industriel, PPP= partenariat public privé

Résultats de référence

Nous rapportons des informations issues d'entretiens avec des personnes clés, triangulées avec des mesures par satellite de l'utilisation des zones et de l'activité économique et des données administratives au niveau de la zone sur les schémas d'utilisation des terres. Nos conclusions confirment le rôle actuel joué par l'État (GoM) dans la fourniture des zones industrielles et le fait que les pratiques de gestion des zones industrielles sont incohérentes et ne répondent pas toujours aux besoins des utilisateurs. De même, nous confirmons que l'utilisation du foncier industriel n'est pas optimale et qu'il est possible d'accroître l'utilisation et la valorisation de foncier industriel. Les principales conclusions relatives aux résultats de référence sont décrites ci-dessous dans le **Tableau RE.3**.

Tableau RE.3. Principaux résultats de l'activité « Foncier industriel »

Résultat	Constatations
Processus efficace, transparent et équitable de développement/revitalisation des ZI	Les résultats des entretiens avec les informateurs clés confirment les évaluations antérieures de la MCC selon lesquelles les lois restrictives et les procédures onéreuses associées à l'identification, à l'acquisition et au développement des terrains inhibent le développement des zones industrielles au Maroc.
Participation du secteur privé au développement des zones	Les entretiens avec les informateurs clés confirment également que le secteur des terrains industriels est dominé par une forte présence de l'État dans la conception et le développement des zones industrielles.
Gestion, entretien et fonctionnement des ZI	Les incohérences dans la qualité de la gestion des zones industrielles persistent, et la demande d'amélioration de la fourniture d'infrastructures et de services au niveau de la zone est particulièrement forte. Les lacunes dans la fourniture de services au niveau de la zone semblent limiter la participation des femmes au marché du travail. Les problèmes de sécurité au niveau de la zone (résultant, par exemple, d'un éclairage insuffisant ou d'un manque d'options de transport la nuit) affectent de manière disproportionnée les femmes employées.
Investissements privés des entreprises industrielles	Le principal avantage pour les investisseurs est l'emplacement, notamment la proximité des grandes zones urbaines. Toutefois, cela ne s'est pas toujours traduit par un accès stable à une main-d'œuvre qualifiée.
Occupation de terrains industriels	La part des terrains industriels qui ont été loués/vendus au moment de la référence est élevée. Cependant, nombre d'entre eux n'ont pas été développés ou sont utilisés à des fins improductives (comme le stockage).
Création d'emplois	L'activité économique (mesurée par la luminosité nocturne) dans les zones de démonstration semble avoir une tendance positive, ce qui laisse présager une croissance plus forte et la création d'emplois. Les séries ultérieures de collecte de données géospatiales pourraient mettre davantage en évidence les augmentations de la surface bâtie et de l'activité économique au niveau de la zone, associées aux activités soutenues par le programme Compact.

Résumé des risques de logique de programme

Les résultats de référence confirment que le développement des zones industrielles au Maroc sous l'impulsion du secteur privé peut conduire à des investissements plus importants, grâce à l'amélioration de la gestion des zones industrielles et de la fourniture d'infrastructures. Cependant, notre analyse a également identifié des risques importants. Tout d'abord, la plupart des lots dans les zones déjà en existence impliquées dans l'activité semblent avoir déjà été loués ou vendus avant le projet. Cependant, dans de nombreux cas, les lots ne sont pas utilisés de la manière la plus efficace (par exemple, ils ne servent qu'à l'entreposage) et devront être utilisés différemment par les locataires actuels ou transférés à d'autres utilisateurs. L'absence d'une base solide de locataires risque également de compromettre la création d'associations de locataires et d'entreprises, qui sont essentielles pour orienter la conception et la gestion des zones. Deuxièmement, les entreprises installées dans les zones auraient du mal à embaucher des travailleurs possédant des compétences industrielles spécialisées. Les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés (tels que les ingénieurs électriciens et les soudeurs qualifiés, respectivement) sont très demandés. Cependant, étant donné la nature périurbaine/rurale de l'emplacement de certaines zones industrielles, les entreprises doivent généralement recruter des travailleurs qualifiés dans des zones urbaines plus importantes (telles que Casablanca ou Mohammedia), où les salaires de ces travailleurs sont plus élevés. En fonction de l'emplacement et des conditions du marché environnant, les zones industrielles peuvent continuer à éprouver des difficultés même si des améliorations ont été apportées à la gestion et à l'infrastructure grâce à l'accord.

Cette page a été laissée vide pour la photocopie recto-verso

Références

Millennium Challenge Corporation. « Millennium Challenge Compact Between the United States of America Acting Through the Millennium Challenge Corporation and the Kingdom of Morocco. » 3 décembre 2015.

Millennium Challenge Corporation. 6 octobre 2021. Congressional Notification Transmittal Sheet: Report and Justification of the Proposed Extension of and Increase in Assistance of the Morocco Compact due to COVID-19. <https://assets.mcc.gov/content/uploads/Morocco-Compact-Extension-CN.pdf>

Millennium Challenge Corporation. (2021). Rapport et justifiaciton de la proposition d'extension et d'augmentation de l'aide du Compact Maroc en raison de COVID-10. October 2021.